

DECISION N°DC 08/2024

Avenant 1 du marché relatif au traitement et à la valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu le marché relatif au traitement et à la valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu le 25 mars 2022, avec la société MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ, 163 rue de Rome, 75017 Paris,

Considérant la nécessité pour le SIOM de traiter et valoriser les déchets alimentaires collectés sur son territoire,

Considérant que le marché actuel prend fin le 24 mars 2024, correspondant à une durée de deux ans ferme à compter de sa date de notification,

Considérant qu'une procédure adaptée relative à l'attribution d'un nouveau marché de traitement et valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse est en cours de passation,

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de cette nouvelle procédure tout en assurant une continuité des prestations de collecte et traitement organique des biodéchets, un avenant de prolongation du marché existant (22.001) doit être envisagé.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 au marché n°22.001 avec la société MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ, 163 rue de Rome, 75017 Paris, relatif au traitement et à la valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

L'avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 3 mois supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2024 inclus.

Pour rappel, le marché est un accord-cadre non alloué à bons de commande en application de l'article R2362-8 du code de la commande publique.

Les minimum et maximum sont exprimés, sur toute la durée du marché, en montants comme suit :

- Montant minimum : 0 €
- Montant maximum : 215 000 €

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Par conséquent, le présent avenant n'empêche pas de conséquences financières sur le montant maximum du marché.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 19 MARS 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : 19 MARS 2024
- affichée le : 19 MARS 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC08_2024
Date de la décision:	2024-03-19 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°1 du marché relatif au traitement et à la valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240319-DC08_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240319-DC08_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	972
nom original: DC 08 2024.pdf	application/pdf	247326
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20240319-DC08_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	247326

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	19 mars 2024 à 15h23min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 mars 2024 à 15h25min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 mars 2024 à 15h25min10s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	19 mars 2024 à 15h30min22s	Recu par le MIAT le 2024-03-19